



Paris, le samedi 6 mai 2017

Ségolène Royal annonce la création officielle du parc naturel marin de Martinique et salue le travail remarquable des Martiniquais

Comme promis, je crée le 5ème parc marin en 3 ans, portant à 10 le nombre total de parcs et d'aires marines protégées. Je salue le travail des Martiniquais qui aboutit à la création du parc naturel marin de Martinique, le décret sera publié au journal officiel de la République française, demain, après deux années de travail.



Une gouvernance martiniquaise

Le conseil de gestion est composé de 53 personnes représentant l'ensemble des acteurs locaux de la mer concernés (professionnels de la mer, usagers de loisirs, associations de protection de la nature, experts...). La prochaine étape va donc consister à installer le conseil de gestion de ce nouveau parc. Ce conseil aura pour première grande mission de décider de la politique de protection et de développement durable des activités. Le ministère de l'Environnement via son agence française pour la biodiversité fournira les moyens techniques, scientifiques, humains et financiers afin qu'il puisse mener à bien sa politique de gestion.

Les orientations de gestion du parc

Comme tous les parcs naturels marins, ce Parc vise trois grands objectifs : la connaissance, la protection et le développement durable d'activités. L'éducation à l'Environnement dans toutes les écoles doit devenir un axe fort pour que tous les enfants de Martinique découvrent ce patrimoine.

Les chiffres clefs de la biodiversité et du patrimoine naturel exceptionnel

- 3 écosystèmes majeurs : mangroves, herbiers et récifs coralliens (47 espèces de coraux) ;
- Plus de 300 espèces de poissons côtiers, de nombreux poissons pélagiques et 21 espèces de cétacés ;
- 5 espèces de tortues marines dont 2 pondent sur des plages ;
- 25 espèces d'oiseaux marins dont 7 nichent sur des falaises et ses îlets et des oiseaux limicoles migrants.

L'économie maritime durable va valoriser ce nouvel atout que constitue le label de « parc marin » avec de nouvelles règles de protection

- Plus d'un millier de pêcheurs professionnels et une pêche de loisir populaire ;
- 13 490 navires de plaisance, 15 550 places à quai et nombreuses zones de mouillage ;
- 699 escales de navires de commerce et 380 000 croisières par an ;
- 160 000 plongeurs sous-marins par an et de nombreuses activités de loisirs en mer.

En trois ans, je suis fier d'avoir fait passer l'espace maritime français protégé de 4 % à 32 % de la totalité du patrimoine marin, j'ai créé notamment 5 nouveaux parcs marins et aires marines protégées : parc naturel marin du bassin d'Arcachon, parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, aire marine protégée autour de l'atoll de Clipperton, extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, 1^{ère} plus grande aire marine protégée du monde.

La France, grand territoire marin, est ainsi portée à la hauteur de cette responsabilité, notamment avec la coalition Océan que j'ai créé au nom de la France dans le cadre de la COP 21.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31